

AR Prefecture

016-211602446-20250310-CCAS_2025_01_08-DE
Reçu le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025



Extrait du registre des délibérations
Du conseil d'administration du CCAS de NERSAC
Séance n°01/2025 du lundi 10 mars 2025
A 19 heures 45

Membres du conseil d'administration	8	L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le 10 mars à 19H45, les membres du conseil d'administration du CCAS se sont réunis à la Mairie, Salle du Cèdre, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente.
Membres présents	7	
Pouvoirs	0	
Absents non remplacés	1	
Membres ayant délibéré	7	
Date de la convocation	04/03/2025	

Membres présents :

Barbara COUTURIER, Présidente

Marie-Claude MONTEIL, Stéphanie MOREAU, membres élus,

Marie-Laure BARBIER, Yvette BERTEAU, Carole BERNARDEAU, Dominique DUBOIS membres extérieurs.

Membres absents / excusés

André LALANDE

Secrétaire de séance : Stéphanie MOREAU

AIDE AUX FAMILLES DANS LE CADRE DES SEJOURS LINGUISTIQUES, CULTURELS OU SPORTIFS

Délibération 2025-01-08

Madame la Présidente rappelle qu'une aide aux familles peut être versée dans le cadre des séjours linguistiques, culturels ou sportifs pour les étudiants fréquentant les collèges, les lycées, une association Nersacaise, ou un organisme habilité.

Considérant l'avis de la commission CCAS tenue le 10 mars 2025 ;

Madame la Présidente propose au conseil d'administrative d'actualiser cette aide sous les conditions suivantes :

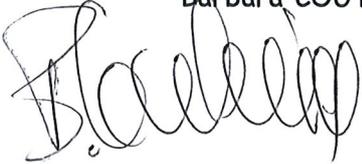
- Aux étudiants effectuant un séjour linguistique, culturel, sport-étude, sportif.
- Que l'organisme organisateur soit habilité et possède un agrément jeunesse.
- De fixer la limite d'âge des jeunes bénéficiaires à 18 ans maximum.
- De fixer la durée de participation au séjour à 10 jours maximum.
- De limiter la prise en charge de l'aide à 2 séjours par an et par bénéficiaire.
- De fixer l'aide financières à 10 euros par jour.
- De fournir les pièces nécessaires à l'attribution de l'aide (attestation certifiant que le jeune a effectué le séjour, la fiche d'engagement du CCAS).

AR Prefecture

016-211602446-20250310-CCAS_2025_01_08-DE
Reçu le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025

Les membres du conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décident :

- **D'APPROUVER** toutes les conditions fixées ci-dessus
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document à cette décision.

<p>La Présidente du CCAS, Barbara COUTURIER</p> 	 <p>CCAS VILLE DE NERSAC</p> <p>PARC DE LUBERSAC 16440 NERSAC 05.45.20.04.95 URBANISME@NERSAC.FR</p>	<p>La secrétaire de séance, Stéphanie MOREAU</p> 
<p>Transmis au contrôle de légalité le : 13 / 03 / 2025</p>	<p>Affiché en mairie et publié le : 13 / 03 / 2025</p>	
<p>Délibération certifiée exécutoire le : 13 / 03 / 2025</p>		